

Versailles Grand Parc

Le pilotage de son développement économique

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc constitue le cadre le plus adapté pour piloter un projet économique d'envergure dont la compétence lui a été transférée.

Certes, la communauté d'agglomération ne dispose à ce jour que de moyens relativement faibles (de l'ordre de 4 € par habitant).

Des actions de délocalisation se dessinent à l'exemple de la Chambre de Commerce de Versailles qui, pour partie, recentre des activités sur Paris dans le cadre d'une fusion avec la C.C.I. de la capitale ou encore le siège de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines qui fait l'objet d'un débat sur son implantation future dans le cadre de sa fusion avec l'Université de Cergy-Pontoise.

En parallèle, V.G.P. organise son action de conduite du développement économique en sélectionnant des indicateurs de pilotage qui structurent ses engagements.

En 2011, la Direction du Développement Economique de V.G.P. s'est inscrite dans un budget primitif de 815 000 € qui, à l'issue de l'année, n'aura pas été consommé dans sa globalité.

Pour l'essentiel, V.G.P. guide des investisseurs souhaitant s'implanter sur le territoire de l'agglomération à partir des réserves foncières identifiées par la Direction du Développement Economique. Il est à souligner l'absence d'un réel développement du quartier de Satory.

Versailles : Une fiscalité locale onéreuse pour les petites entreprises.

Le plancher de la contribution économique territoriale (C.E.T.) en remplacement de la taxe professionnelle est de 753€. En comparaison à Paris, la C.E.T. minimale est de 200€ - minimum prévu par le législateur.

1 - La Commission de Développement économique a identifié une douzaine d'indicateurs susceptibles d'évaluer l'activité économique de VGP.

Ces indicateurs n'évaluent pas seulement l'action de la Direction du développement économique de VGP; mais, plus largement, l'action collective des acteurs économiques qui, dans la multiplicité de leurs activités concourent au développement économique à l'échelle de VGP. L'action de VGP est celle d'un intégrateur d'actions multiples et VGP s'efforce d'éviter de doubler des services et initiatives préexistants. VGP concentre actuellement son action sur l'immobilier d'entreprise.

FINANCE	CREATION D'ENTREPRISE	IMMOBILIER	ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
Evolution des recettes provenant des entreprises	Evolution des créations d'entreprise	Evolution du taux de vacance	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une information de VGP
Comparaison des recettes de VGP par rapport à d'autres intercommunalités (équivalentes ou concurrentes)	Equilibre géographique des créations	Evolution des disponibilités immobilières	Nombre de projets d'entreprise accompagnés par VGP ou par une structure référencée par VGP
	Evolution du taux de survie des entreprise	Durée moyenne de la vacance immobilière	Evolution du taux de réalisation d'implantation de projets sur le territoire de VGP accompagnés par VGP et ses partenaires
	Nombre d'entreprises innovantes créées	Nombre de m ² de foncier développés	

2 - Evolution de la demande de locaux commerciaux ou industriels

Année	Total des demandes	Evolution par rapport à (n-1)
2004	227	
2005	265	+ 16,7%
2006	195	- 26,4%
2007	220	+ 12,8%
2008	262	+ 19,1%
2009	252	- 3,8%
2010	238	- 5,6%

Depuis la fin de 2008 se constate une baisse sensible de la demande de locaux.

Après l'année 2008, exceptionnelle en nombre de projets dont 51 de plus de 1000 mx2 et 23 de + de 5000. En comparaison, 2010 n'enregistre que 18 projets de + de 1000mx2. Les demandes reçues se concentrent sur de très petites surfaces et dans de nombreux cas, il s'agit d'une extension de l'entreprise dans son développement.

La perspective de la création de la pépinière d'entreprise encourage des porteurs de projets à contacter la Direction du développement économique plus en amont.

La Datar a lancé en 2010 une nouvelle politique de soutien à l'innovation des territoires, avec la notion de grappes d'entreprises. Plus de 50 grappes sur l'ensemble du territoire français viennent ainsi d'être sélectionnées au titre de l'appel d'offre de 2010. La DATAR se propose de promouvoir des réseaux d'entreprise, en majorité des P.M.E.. La grappe a pour vocation de développer la synergie des entreprises inscrites sur un champ d'activité convergent. Ces entreprises ont des compétences complémentaires. : une quarantaine d'entreprises avec en tête la Ferme de Gally et le Bureau d'études Sol et Paysage ont adhéré au réseau « Le Vivant et la Ville ».

Extrait de la revue de janvier 2012 - Association Essor de Versailles – <http://www.essor-de-versailles.fr>